



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION,**  
*en charge de la protection sociale généralisée*

*Le Ministre*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N°

/ MSP

Papeete, le

### **Avis d'Appel Public à la Concurrence**

**I-Acheteur public :** Polynésie française, Ministère de la Santé, Direction de la santé 58, rue des Poilus-Tahitiens, Paofai, BP 611, 98713 Papeete, TAHITI, Polynésie française .

L'organisme acheteur est la Pharmacie d'approvisionnement, pharmacie à usage intérieur de la Direction de la Santé , Motu Uta - B.P134- 98713 PAPEETE TAHITI, POLYNESIE FRANCAISE – tél: 00(689) 40 54 21 00 – Fax: 00(689)40 43 15 47.

L'autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché public est le Ministre de la Santé. (LP 121-1).

**II-Objet :** la fourniture d'un groupe électrogène, sa livraison ainsi que son installation pour une chambre froide basée sur Motu Uta.

code CPV 31121000-0 Groupe électrogène

**Réf. acheteur :** **GE018**

**Durée du marché :** 5 mois à compter de la date de notification

### **III-Procédure**

**Type:** Procédure adaptée (LP 321-1)

**Forme :** Marché à bons de commande (LP 221-4) de fournitures.

**Allotissement :** 1 Lot: fourniture d'un groupe électrogène, sa livraison ainsi que son installation pour une chambre froide basée sur Motu Uta. (LP 222-1)

**Délai de validité des offres :** 180 jours

### **IV-Conditions de participation – pièces à fournir par les candidats :**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées euro ou francs XPF.

En vue de l'admission des candidatures, les soumissionnaires devront produire un dossier de candidature et un dossier de présentation des offres, le tout disposés dans une enveloppe cachetée.

1. Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs (documents mentionnés au 1°, au 2° et au 3° de l'article LP 233-3 et articles A 233-5 de l'arrêté n°1455 CM du 24 août 2017 )

2. Un mémoire technique présentant tous les renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles (documents mentionnés au 4° de l'article LP 233-3 et articles A233-1 A 233-2 à A233-4 de l'arrêté n°1455 CM du 24 août 2017 )

**V-Critères attribution :** Cf. au règlement de consultation (LP 236-2)

### **VI-Retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE):**

Le DCE est disponible gratuitement sur demande des candidats par mail à : [pharmacie.cerbere@sante.gov.pf](mailto:pharmacie.cerbere@sante.gov.pf)

### **VII-Conditions de remise des offres et/ou des candidatures :**

**Réception des offres :** sous pli postal en recommandé ou contre récépissé.

**Contenu de l'offre:** Cf. au règlement de consultation

L'acheteur se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation écrite avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, l'acheteur pourra juger que compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. il est donc dans l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale. En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera par l'envoi d'un courrier par voie électronique.

### **Date limite de remise des offres :**

Remise des offres le **20 juillet 2018 à 12h00** au plus tard, leur validité sera de 180 jours.

**Publication sur le site internet de la Direction de la Santé le 27 juin 2018**